



NOVEMBRE 2017

N° 29

*MESNAC REMONTE
LE TEMPS...*



Page 2 à 3

Mot du maire

Page 4 à 5

Infos Travaux

Page 6 à 14

Infos

Page 15 à 24

Info

Page 25 à 29

Vie associative
et sportive

Page 30 à 31

Manifestations

Page 32

Festivités de fin
d'année

Page 33

Etat civil
Info utile

Page 34

Agenda des
manifestations

Page 35

Zoom des
associations

Page 36

Calendrier
Calitom 2018



Le mot du Maire



Grâce au travail de l'équipe de rédaction, vous trouverez dans ce Petit Mesnacais, tous les conseils, les nouveautés et les informations du Conseil Municipal. Vous trouverez aussi, toutes les photos et comptes rendus des manifestations organisées par nos associations ainsi que les échos, éclaircissements et renseignements dont vous pourriez avoir besoin au quotidien.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement tous les bénévoles, les parents, les sportifs des associations, pour leur travail, leur disponibilité et leur accueil lors des manifestations organisées sur notre commune et qui font la renommée de Mesnac.

2017 restera une année difficile budgétairement avec toutes les incertitudes des dotations de l'état à recevoir, des aides diverses et variées de nos différents interlocuteurs afin de pouvoir effectuer nos différents projets et réalisations dans notre commune. Malgré tout cela, nous allons réussir à faire ce que nous avons en partie prévu dans notre budget, afin d'améliorer la vie de tous.

Vous allez découvrir en photos dans les prochaines pages, les principales réalisations faites sur notre commune: nouvelle lagune à Vignolles, rénovation de certaines rues à Mesnac et aux Fosses, aménagement autour du gymnase, pose du radar pédagogique, etc.....

Le patrimoine est pour moi quelque chose d'essentiel ! J'ai tout mis en œuvre pour la remise en marche de l'horloge (qui date de 1876) au-dessus de la Mairie. Sa cloche va tinter à nouveau comme dans le passé ; toutes les heures entre 8 h et 20 h le soir.....SouvenirSouvenirNostalgie....

Une réflexion avec la DDT va se mettre en place autour du sujet de la limitation de vitesse, avec un aménagement de la traversée de Vignolles. J'espère sincèrement que nous allons aboutir sur un projet concret et positif pour la sécurité de tous.

Année compliquée, avec une mise en place délicate, fastidieuse et interrogative de notre Communauté d'Agglomération Grand Cognac. Nous avançons tous ensemble doucement et sereinement, avec un certain optimisme, dans cette réalisation de projet de territoire, important pour toutes les communes.

Beaucoup de beaux projets finalisés ou en cours sur tout le territoire comme vous pouvez le constater régulièrement dans le bulletin d'information de Grand Cognac.

Les services en place y travaillent énormément afin de faciliter le travail des conseillers communautaires, dans leurs commissions afin d'apporter un plus pour nous tous.

A la veille de cette fin d'année, Le conseil Municipal de Mesnac et moi-même tenons à vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, d'agréables fêtes de fin d'année 2017.

Nous nous retrouverons avec un grand plaisir pour la cérémonie des vœux le vendredi 12 Janvier à partir de 19h00 à la Salle Municipale.

Très bonnes fêtes à tous....

D.GOIS

AVIS A LA POPULATION



La mairie recherche des vieilles photos de la commune.

Nous comptons sur vous pour chiner dans vos greniers.

Si vous trouvez quelque chose venez voir Annabelle aux heures d'ouverture de la mairie afin de pouvoir les scanner.

Bonnes recherches !!!



BUSAGE

Afin de sécuriser le travail de nos agents lors de l'entretien du fossé autour du gymnase celui-ci a été busé. Après remise à niveau du terrain, de la pelouse a été semée et les poteaux remis en place.



GYMNASE

Le banc et la table de marque ont été modifiés par les employés communaux suite à la demande du club de basket.

Ils ont été découpés en arrondi pour une meilleure ergonomie.

Le garnissage du banc a été réalisé et financé par le club.



POINT A TEMPS

Une journée et demie de rénovation de rues communales a été réalisée avec un procédé innovateur dans notre commune. La rue des passeroses et la rue des puits à Mesnac ainsi que la rue des champs Besson aux Fosses ont profité de cette réalisation.

D'autres rues seront rénovées en 2018.





DEROULEMENT DES TRAVAUX

LA STATION D'EPURATION DE VIGNOLLES

1. Pose d'un géotextile puis de drains.
2. Par-dessus sont déposés des cailloux de différents calibres pour finir par du sable afin de permettre une bonne évapotranspiration.



①



②

3. Création d'une plateforme en béton pour brûler les roseaux quand ils auront poussé et qu'il faudra les focarder (couper et exporter). Une plaque en fer sera posée sur la grille pour ne pas faire tomber les déchets dans la grille. Elle servira également au nettoyage des engins municipaux ce qui est un plus pour la commune.

4. En fin de travaux les 3ème et 4ème lagunes ont été curées pour permettre une meilleure réception des eaux usées qui finiront dans les noues si les lagunes sont toutes remplies.



③



④

5. Mise en place du poste de refoulement qui est en début de ligne après le dégrilleur et qui reçoit les effluents avant qu'ils aillent dans le bassin n°1 de la station d'épuration.



⑤

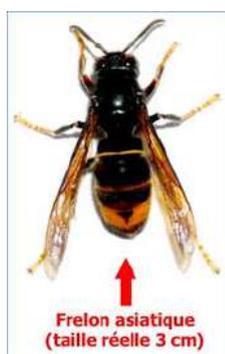


⑥

6. Sur le sable des roseaux sont plantés afin de filtrer les eaux. Aspect fini de la station. Pour terminer les travaux, la clôture est posée, le gazon semé et la réception du chantier s'est effectuée courant octobre en présence de tous les intervenants. La station d'épuration est maintenant en activité.

FRELONS ASIATIQUES

Le conseil départemental ne renouvelle plus le dispositif d'éradication des nids de frelons asiatiques qu'il finançait à 50%, la commune prenait à sa charge l'autre moitié des frais. De ce fait, le conseil municipal a décidé de prendre en charge les frais d'intervention à hauteur de 100 euros pour la destruction d'un nid.



ACHAT PETIT MATERIEL

La tondeuse en panne est irréparable un nouvel achat a dû être réalisé pour un montant de 1456,03 euros TTC.

Achat d'un souffleur broyeur de feuilles en remplacement de l'ancien qui est hors service pour un montant de 265 euros HT.



ACHAT DIVERS

Suite à la révision du contrat de maintenance de la photocopieuse de la mairie, une nouvelle machine de meilleure résolution nous a été proposée et à un moindre coût. Nous l'avons donc changée.

TARIFS DES PRODUITS DIVERS

Le conseil municipal a déterminé les nouveaux tarifs des produits divers pour la régie à compter du 1^{er} août 2017 :

- Photocopie: 0,15 euros (A4 recto)
- Raticide: 15,00 euros le sceau de 1,5 kg
- Location des chaises (hors location de la salle des fêtes) :
 - de 1 à 49 chaises : 1 euro la chaise
 - 50 chaises et plus : 50 euros (forfait)



DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE

Le conseil municipal a pris la décision de nommer la voie qui part de la rue des Passeroses (devant l'entrée de l'ancien cimetière) vers la route départementale D55 venant de Mesnac du nom de "rue du Repos".



AMENDES

Le pouvoir de police générale du maire a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques (art. L.2212-2 du CGCT). Dans ce cadre, le maire dispose de moyens et met en place des mesures préventives, des mesures d'intervention et si besoin aussi des mesures répressives. par exemple :

- Pour lutter contre les aboiements intempestifs des chiens le maire peut délivrer une amende de 68 euros ;
- Pour les dépôts sauvages d'ordures le maire peut dresser une amende de 150 euros.

PRODUITS BIODEGRADABLES



"Jetable dans les toilettes", voici ce que les lingettes peuvent également afficher sur leur emballage. Mais non il ne faut pas les jeter dans les toilettes.

Donner un tel conseil relève de l'irresponsabilité car les lingettes n'ont jamais le temps de se décomposer entre les toilettes et les stations d'épuration.

Canalisations et pompes bouchées, débordements et pollution du milieu naturel, surcoût de l'assainissement reporté sur la facture d'eau des usagers.

Pour exemple: serviettes ou tampons hygiéniques mettent 400 à 450 ans pour se dégrader et les préservatifs 30 ans.



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETÉ DU MAIRE PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET L'ELAGAGE DES PLANTATIONS EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Le Maire de la Commune de **MESNAC** (Charente)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1, L 2212-2, L 2122-28 1°

Vu le code pénal et notamment les articles 131-13 et R. 610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ere classe ;

Vu le règlement départemental de la Charente

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure de voies publiques, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation que la conservation même du réseau routier ;

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisant que si les habitant remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

ARRETE

BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIE PUBLIQUE

ARTICLE 1 : Balayage et entretien des trottoirs et caniveaux

En tout saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer le trottoir (si celui-ci est goudronné) et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au devant de leurs immeubles bâtis ou non bâtis ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.50 m de largeur.

Les résidus du balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou des bacs roulants afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres.

Outre ce balayage, les propriétaires ou locataires devront :

✓ Arracher l'herbe qui croît sur les trottoirs au droit de leur propriété.

ARTICLE 2 : Neige et verglas

En période hivernale, les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leur propriété, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

S'il n'existe pas de trottoirs, le balayage et le cassage de la glace doivent se faire sur un espace de 1.50 m à partir du mur de façade ou de la clôture.

La neige ou la glace doivent être mises en tas par leurs soins de manière à ne pas gêner la circulation.

Quand la circulation est rendue difficile par la glace, la neige glacée ou le verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de disperser en quantité suffisante au droit de leur propriété, du sel, du sable ou tout produit propre à faciliter la circulation et assurer la sécurité des piétons.

Il est interdit de déposer sur la voie publique de la neige ou de la glace provenant des cours, jardins ou de l'intérieur des propriétés.

Il est également interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique et tout autre lieu de passage des piétons.

ARTICLE 3 ; interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique et dans le réseau d'assainissement

Il est **INTERDIT** de jeter sur la voie publique des ordures ou immondices quelconques.

Il est également **INTERDIT** de jeter dans le réseau d'assainissement via les bouches d'égout, des ordures ou des résidus du balayage de la voie publique et des caniveaux.

ELAGAGE DES ARBRES EN BORDURE LES VOIES PUBLIQUES

ARTICLE 4 : Les propriétaires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.

Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations.

Les propriétaires ou locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir des accidents dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 5 : Contraventions

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout agent de la force publique ou agents assermentés, habilité dresser un procès-verbal aux contrevenants sur le fondement de l'article r.610-5 du Code Pénal.

Conformément aux lois et règlements en vigueur, l'infraction est passible d'une amende de 1^{ère} classe conformément à l'article 131-13 du Code Pénal.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Cognac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Fait à Mesnac, le 02 novembre 2015

HAUT DEBIT

Le programme de l'Agglomération du Grand Cognac concernant le haut débit devrait se déplacer sur tout le territoire jusqu'en 2020/2021 suivant les études en cours avec le département. Nous commune de Mesnac devrions être équipés dans les premiers déploiements (2018/2019) si les délais de réalisation sont respectés.

RADAR PEDAGOGIQUE

Le radar pédagogique a été installé, en accord avec la DDT (ex DDE), fin septembre avec la possibilité de le déplacer sur 6 points stratégiques différents de la commune où les vitesses les plus élevées ont été relevées :

Aux 4 entrées de "Vignolles" et aux 2 entrées de "Mesnac".



FDAC

La commune peut bénéficier pour l'année 2017 d'une subvention du conseil départemental (FDAC) pour la réalisation en 2018 de travaux de voirie:

Le conseil municipal décide d'engager la dépense de 4 900 euros HT pour la refecton de la rue de chez boisferons à Mesnac.

RENAISSANCE DE L'HORLOGE DE LA MAIRIE

ANNEE 1876

COMMUNE de MESNAC		ANNEE 1876				de COGNAC			
SOUSCRIPTION									
Autorisée par le Conseil municipal et rendue exécutoire par M. le Préfet, faite sous les auspices de M. ARCHAMBAUD, Maire de la commune de Mesnac, à la générosité des Habitants pour l'édification d'une Horloge à la Maison communale. (Le présent Tableau devra rester déposé à perpétuité à la Mairie).									
NUMÉROS	NOMS ET PRÉNOMS des SOUSCRIPTEURS	DEMEURES	SOMMES		NUMÉROS	NOMS ET PRÉNOMS des SOUSCRIPTEURS	DEMEURES	SOMMES	
			fr.	c.					
1	ARCHAMBAUD (JEAN) MAIRE	Aux Fosses	150	»	38	PERROGON (LOUIS)	à Vignolles	7	»
2	VIAUD (VICTOR) CONSEILLER	à Vignolles	150	»	39	LAFOND (FRANÇOIS)	id.	7	»
3	VIAUD (JEAN) CONSEILLER	id.	70	»	40	GENEAU (LOUIS)	Chez-Surat	7	»
4	PIGNON (EMILE)	id.	65	»	41	BARON (FRANÇOIS)	Aux Fosses	6	»
5	DOUÉRAT (ETIENNE) CONSEILLER	id.	60	»	42	GANNY (ANDRÉ)	à Vignolles	6	»
6	ROBERT (PIERRE) CONSEILLER	id.	60	»	43	JULIEN (JEAN) père	id.	6	»
7	NAUD (PIERRE) CONSEILLER	Aux Fosses	30	»	44	NOIR (FRANÇOIS)	à Pain-Perdu	5	»
8	HEURGONNEAU (PIERRE) jeune	à Vignolles	30	»	45	FORÉT (EUGÈNE)	id.	5	»
9	BOUHARD (JULES) CONSEILLER	à La Sansonnerie	25	»	46	LAMY (PIERRE)	id.	5	»
10	JULIEN (JEAN) fils	à Vignolles	20	»	47	GAILLOU (EUGÈNE)	à Vignolles	5	»
11	GUICHARD (FRANÇOIS)	à Pain-Perdu	15	»	48	MANANE LUCIEN	à Châteauponsat (Haute-Vienne)	5	»
12	OLLIVIER frères	id.	15	»	49	BARON (PIERRE)	Aux Fosses	5	»
13	HARMAND (JACQUES)	à Vignolles	7	50	50	PHELIPOT (LUCIEN)	Chez-Samson	5	»
14	BERTEAU (JEAN)	id.	15	»	51	PÉRODEAU (JACQUES) aîné	à Vignolles	5	»
15	QUET (LOUIS)	id.	13	»	52	CORNET (PIERRE) aîné	Aux Fosses	5	»
16	JACQUES (EUGÈNE)	à La Sansonnerie	12	»	53	QUINTARD (PIERRE)	à Vignolles	5	»
17	MASSON (JEAN)	Aux Fosses	10	»	54	SAUVION (EUGÈNE)	à Masseville	5	»
18	RULLIER (JULES)	id.	10	»	55	SAUVION (FÉLIX)	id.	5	»
19	MARTIN (JEAN)	id.	10	»	56	GAILLOU (JACQUES) père	à Vignolles	3	»
20	AUBOIN (ANAIS)	id.	10	»	57	GOUET (EMILE)	id.	2	»
21	CORNET (JEAN)	id.	10	»	58	JALLET (AUGUSTIN)	Aux Fratches	2	»
22	LAUBIER (EDMOND)	à Masseville	10	»	59	HEURGONNEAU (PIERRE)	Aux Fosses	5	»
23	GANNY (ALEXANDRE)	Chez-Surat	10	»	60	BAUDRY (FRANÇOIS)	id.	2	»
24	MESNARD (ETIENNE)	à Vignolles	10	»	61	ROY (ALEXIS)	à Vignolles	7	50
25	HEURGONNEAU (PIERRE) aîné	id.	10	»					
26	BAUDRY (PIERRE)	à Pain-Perdu	8	»					
27	PÉRODEAU (MEXANT)	id.	8	»					
28	BAGON (PIERRE)	à Vignolles	8	»					
29	LHOUMEAU (PIERRE)	id.	8	»					
30	MÉNAGER (HENRY)	id.	8	»					
31	RULLIER (JEAN)	id.	8	»					
32	LAINÉ (JUSTINEN)	id.	8	»					
33	POUZET (BAPTISTE)	id.	8	»					
34	DUCROS (ALEXANDRE)	id.	8	»					
35	BABIN (OCTAVE)	id.	8	»					
36	GABOYIT (ALPHEONSE)	id.	8	»					
37	LONG (EDOUARD)	id.	8	»					
	TOTAL A REPORTER.....		923	50				1042	00

Les délégués du Conseil municipal pour l'achat de ladite Horloge,
J. VIAUD et DOUÉRAT.

L'E MAIRE
ARCHAMBAUD.

N. B. *(Handwritten notes in French)*

Vous pourrez remarquer, si d'occasion vous passez devant la mairie, que sa belle horloge a repris vie après s'être reposée plus d'une dizaine d'années. Par ailleurs, vous avez sûrement dû entendre le son de sa douce voix qui retentit tous les jours de la semaine de 8 h 00 à 20 h 00.

Un peu d'histoire ... Cette horloge est née en 1876 grâce à la générosité de ses habitants de l'époque (nos ancêtres) pour un montant total récolté de 1.282 Francs. Vous trouverez le détail des souscriptions sur la photo ci-dessus que vous retrouverez dans un cadre à la mairie. Il tenait très à coeur à notre maire de faire revivre une page de notre histoire mais c'est aussi par souci de préservation de notre patrimoine ; le conseil municipal a été conquis par l'idée.

Pour la faire renaître de ses cendres, il a fallu changer tout son mécanisme de fonctionnement. D'ailleurs, à ce propos, tous les amateurs d'antiquités seront les bienvenus à la mairie pour découvrir la splendeur de l'ancien mécanisme que la mairie souhaite conserver précieusement.



LA FREDON : Plan d'entretien

Suite à l'interdiction d'employer du désherbant chimique, sauf pour le cimetière, la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a élaboré à notre demande un plan d'entretien. Il a été présenté au conseil municipal qui s'est prononcé sur l'achat nécessaire du matériel adapté. Cet achat sera en principe subventionné à 70% par l'agence Adour Garonne.

De ce fait il va être de plus en plus compliqué pour nos salariés d'entretenir la commune et les mauvaises herbes vont réapparaître dans notre paysage quotidien.

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Des nouveaux OBJECTIFS:
Les codes de Gestion différenciée



EXEMPLES

Espaces d'aspect soignés:
la mairie, l'église, les places

Espaces de transition: les trottoirs

Espaces d'aspect naturel:
les fossés

LA POSTE DE CHERVES

Au 31 décembre 2017, la poste de Cherves fermera définitivement ses portes. L'achat des timbres, les dépôts de colis, les retraits d'argent seront transférés au magasin Vival durant son ouverture (7h30-12h00 et 15h00-19h30).

Suite à cette fermeture la commune devra s'équiper d'une boîte aux lettres conforme aux normes pour recevoir le courrier de la mairie qui était déposé auparavant dans une boîte postale.



Règlementation des feux de plein air

Un nouvel arrêté préfectoral du 3 mai 2016 apporte les modifications qui suivent.

Pour les particuliers :

Le brûlage des déchets verts ménagers est de nouveau autorisé sous conditions (*) pendant les périodes suivantes :

- du 1^{er} octobre au 31 décembre
- du 1^{er} mars au 31 mai.

Toutefois cette autorisation est limitée dans le temps : elle n'est valable que jusqu'au 1^{er} juin 2018.

Pour les entreprises et exploitants agricoles :

Le brûlage des déchets verts ou des pailles soumises à la PAC est interdit ainsi que les lâchers de lanterne célestes.

Il est rappelé que les feux de plein air sont autorisés sous conditions (*) pour :

- Le brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole),
- La gestion forestière,
- L'écobuage ou le brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC,
- Le brûlage des déchets verts parasités ou malades (après demande à la DRAAF)
- Les feux d'artifice, les feux festifs, ...

(*) Après déclaration et autorisation préalable du maire, il est nécessaire de consulter le serveur vocal au 05.45.97.61.40, avant d'allumer un feu, afin de savoir si les conditions climatiques (risque incendie et/ou prévision d'un épisode de pollution) de la journée permettent les feux de plein air.





QUELQUES CHIFFRES DE CALITOM ISSUS DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016

VUE D'ENSEMBLE : 609 kg de déchets par habitant collectés
+ 4241 tonnes traitées par rapport à 2015 soit +2.3%

COLLECTE 2016 : répartition des tonnages de déchets produits par les ménages.

53% déchèteries soit 64 832 tonnes

29.7% ordures ménagères soit 36 391 tonnes

17.3% recyclables (sacs jaunes et verre) soit 21 298 tonnes

Sur 6 ans, les apports en déchèterie ont augmenté de 23% (64 832 tonnes collectées en 2016)

Les tonnages d'ordures ménagères collectés représentent actuellement 36 391 tonnes soit 1/4 seulement de la production des ménages.

La collecte des emballages recyclables et du papier a fortement augmenté : +6% sur 9 mois soit au total 13 586 tonnes collectées.

COÛTS DES DECHETS:	107,7 euros/habitant
DECHETERIES:	18,60 euros HT/habitant
STOCKAGE TOUT-VENANT:	70 euros HT/tonne
TRAITEMENT DES VEGETAUX:	29 euros HT/tonne

PREVENTION ET REDUCTION DES DECHETS:

- 8 kg d'ordures ménagères par habitant

Depuis 2009, les ordures ménagères ont reculées au total de 5 100 tonnes.

ACTION POUR UN TERRITOIRE ZERO DECHET:



- 2 387 composteurs distribués (secteur nord-est charente)
- 3 766 enfants sensibilisés à l'école (371 animations scolaires)
- 68 animations menées sur le territoire (marchés, stand...)
- 657 poules distribuées
- 3 123 stop-pub fournis

La boutique Calitom a permis la vente de 43 tonnes d'objets collectés en déchèterie soit 30% de plus qu'en 2015.

15 791 tonnes de gravats apportés en déchèteries ont été données aux particuliers et 9 142 tonnes mises en remblai sur les sites de Calitom

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS: 122 894 tonnes des déchets collectés. Depuis 2009 les ordures ménagères ont reculé de 5 100 tonnes



FREQUENCE DE COLLECTE:

sacs noirs 91% de la population dispose d'une collecte toutes les semaines et 9% 2 fois par semaine

sacs jaunes 80% de la population dispose d'une collecte tous les 15 jours et 20% toutes les semaines.

LES CHIFFRES DE LA COLLECTE:

36 391 tonnes/habitant de sacs noirs collectées
181 kg/hab d'ordures ménagères présentés à la collecte
- 4.7 % d'ordures ménagères par rapport à 2015

Le contenu des sacs noirs: Les caractérisations montrent que les ordures ménagères contiennent encore 12% d'emballages recyclables, 2% de verre et 13% de déchets fermentés ciblés et aliments non-consommés.

13 586 tonnes de sacs jaunes collectées
7 712 tonnes de verre présentées à la collecte dont 766 tonnes en déchèteries.
105 kg/hab de déchets recyclables (sacs jaunes et verre)

COÛT DE LA COLLECTE: collecte des sacs noirs 1 fois/semaine: 21.54 euro/hab
2 fois/semaine: 37.54 euro/hab

collecte des sacs jaunes: 1 fois/semaine: 1.40 euro/hab
tous les 15 jours: - 6.40 euro/hab

collecte du verre 0.49 euro/hab

LES APPORTS EN DECHETERIES: 64 832 tonnes de matériaux apportés
790 241 visites au total sur l'année

Déchets verts:	21 562 t soit + 1.1%
Gravats:	15 791 t soit + 1.6%
Tout-venant:	9 671 t soit - 1.8%
Déchets de bois:	7 371 t soit + 11.4%
Ferraille:	2 408 t soit - 4.6%
Mobilier:	1 742 t soit + 82%
Carton:	1 660 t soit + 6.2%
Plâtre:	932 t soit + 23.5%
Déchets dangereux:	336 t soit - 14.4%
Textiles:	286 t soit -+ 0.7%



COÛT DES DECHETERIES: 18,60 euro/hab

TRAITEMENT DES DECHETS:

187 695 tonnes des déchets ménagers traitées soit +2.3%

Les sacs jaunes sont triés en régie à Mornac.

Le verre est acheminé sur le site St-Gobain de Châteaubernard.

Concernant les sacs noirs, leur traitement est réparti entre 3 solutions de traitement:

l'enfouissement après pré-traitement sur le site Valoparc de Calitom, l'exportation vers un site d'enfouissement privé situé en dehors du département et l'incinération.

Les chiffres du traitement:

76 027 tonnes enfouies ou incinérées

111 668 tonnes recyclées ou valorisées

59% des déchets valorisés

34 648 tonnes externes à la compétence traitées par Calitom.

LE COMPOSTAGE DES VEGETAUX:

La plateforme de compostage de Ste Sévère est exploitée par la société Veolia et l'écoulement du compost assuré par la société SEDE Environnement.

4 142 tonnes écoulées en 2016.

COÛT DU COMPOSTAGE:

- coût de traitement des végétaux: 761 000 euros
- vente de compost: 14 000 euros
- compostage: 29 euros/tonne



TRI DES EMBALLAGES ET PAPIER RECYCLABLES:

- 22 626 tonnes réceptionnées à Atrion soit +11%

- 9.6% de taux de refus (erreurs) sur le volume total.

- 20 175 tonnes de balles expédiées

CARTONS: 1 391 tonnes de cartons de déchèteries ont été réceptionnées.

TRAITEMENT DES DECHETS RESIDUELS:

- 69 838 tonnes de déchets enfouies soit 92 tonnes du volume de déchets

- 57 183 tonnes enfouies à Valoparc sur le volume total

- 6 189 tonnes de déchets incinérés

L'usine de pré-traitement de Ste-Sévère a stabilisé 21 628 tonnes d'ordures ménagères avant stockage dans les casiers de Ste-Sévère en 2016.



Moi(s) sans tabac

En novembre, on arrête ensemble !

Parce qu'1 mois sans fumer, c'est 5 fois + de chances d'arrêter



Participez au défi en Nouvelle-Aquitaine

en vous inscrivant sur : tabac info service
le site + l'appli + le 39 89

Du lundi au samedi de 9h à 20h.

et en participant à une rencontre près de chez vous :

Stand d'information et de sensibilisation pour l'arrêt du tabac

animé par Mr Pruneau - Infirmier Tabacologue et Mme Bainçonau - Psychologue Tabacologue

OUVERT A TOUS – GRATUIT

Jeudi 19 Octobre de 14h à 17h

Lundi 30 Octobre de 14h à 17h

En direction des :
**Adultes et
Jeunes adultes**

à Info 16 - 53 rue d'Angoulême à Cognac

05.45.82.62.00

moisanstabac-na.com



de l'Agence Régionale de Santé



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune de domicile.

Si ce n'est pas encore fait, vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire.
Vous devez vous présenter en mairie muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Après le dépôt de votre demande à la mairie, la commission administrative de révision des listes examinera votre demande d'inscription.

A noter : chaque français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

**UNE PERMANENCE SERA TENUE A LA MAIRIE DE MESNAC
LE SAMEDI 30 DECEMBRE DE 10H00 A 12H00.**

DU CHANGEMENT A LA SOUS-PREFECTURE DE COGNAC ET PREFECTURE D'ANGOULEME.

La sous-préfecture de Cognac a changé d'horaires.

Depuis le début de l'été, la sous-préfecture est ouverte au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00.

A partir du 6 novembre l'immatriculation des cartes grises ne se fera plus en sous-préfecture mais en ligne sur **services.gouv.fr** ou chez le garagiste.

Plus de permis de conduire à la préfecture d'Angoulême.

Depuis le 29 septembre 2017, les guichets "permis de conduire" de la préfecture de Charente sont définitivement fermés.

Vous êtes invités à effectuer vos démarches en ligne sur le site:

permisdeconduire.ants.gouv.fr



Réserviste

sur la Base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard

Vous êtes de Nationalité Française

Vous avez entre 17 et 35 ans

Vous avez effectué votre « Journée Défense Citoyenneté » (JDC)

Vous êtes « apte médicalement »*

Alors vous pouvez faire la FMIR 2018

(Formation Militaire Initiale du Réserviste)

30 jours / an :

1^{ère} période du lundi 9 au vendredi 20 avril 2018

2^e période du lundi 9 juillet au vendredi 3 août 2018

Rémunération (non-imposable / logé et nourri) = 1280 €

Renseignements : 05 45 32 73 77

recrute.reserveba709@gmail.com



Info



Vous avez une cour, un jardin, un parc ?

Vous avez besoin d'idées pour réaliser un massif, d'aide pour entretenir votre jardin, d'un élagage pour vos arbres ?

Faites appel à Carma Paysages, nouvelle entreprise sur votre commune. Je me prénomme André et je serais ravi de venir à votre rencontre afin de réaliser un devis gratuit pour votre espace vert.

N'hésitez pas à me contacter au 06.24.50.58.29 ou par mail à carmapaysage@gmail.com.





QU'EST CE QUE MONA LISA ?

Aujourd'hui en France, 1,5 million de personnes âgées sont en situation d'isolement relationnel.

C'est pour s'élever contre ce constat que la mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées a été lancée au niveau national en 2014.

Des citoyens, des associations et des institutions se mobilisent ensemble. Cette démarche collaborative vise à encourager la **participation de tous** pour développer la création de lien social de proximité.

L'isolement expliqué par l'association nationale monalisa

L'isolement social augmente à tous les âges de la vie mais devient massif pour les plus vieux. Une personne âgée sur 4 est isolée : cela représente 24% en 2014 contre 16% en 2010. 1,5 million de personnes de plus de 75 ans vivent aujourd'hui en France dans une solitude qu'elles n'ont pas choisie. Elles seront 4 millions dans 20 ans si rien n'est fait. L'isolement social, qui crée un risque important de perte d'autonomie, est devenu un nouveau risque social, **un enjeu de santé publique et de cohésion sociale**.

Les valeurs partagées par la coopération départementale Monalisa Charente

- La valeur singulière et irremplaçable de chaque personne humaine
- L'ouverture aux autres et la rencontre des différences
- L'engagement citoyen pour une société plus fraternelle et solidaire
- La recherche de l'intérêt général passe par des solutions qui dépassent l'intérêt de chacun et de chaque organisation

Les objectifs de la coopération

Le but de cette coopération est de construire ensemble des réponses solidaires et sociales aux besoins des personnes isolées et ainsi partager les ressources de tous les acteurs.

Elle permet aussi d'avoir une vision plus juste des actions menées en Charente et de repérer les zones déficitaires.

« Une attention portée, un bonjour, une visite, un coup de main ponctuel sont des gestes simples qui permettent de lutter contre l'isolement des personnes âgées. »

« Que vous soyez voisins, famille, acteurs associatifs, publics et privés, professionnels, élus, commerçants, ... **participez!** »

Acteur de



MOBILISATION NATIONALE
CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS



COOPÉRATION
16
Mona Lisa
ENGAGÉS CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS

Aujourd'hui en France, 1,5 million de personnes âgées sont en situation d'isolement relationnel. La MOBILISATION NATIONALE contre L'ISOLEMENT des Agés (MONALISA) a été lancée en 2014 et son déploiement en Charente s'engage...

Parce qu'on ne peut pas vivre seul... Parce que nous avons besoin les uns des autres... MONALISA vous propose de devenir **bénévole visiteur** auprès de personnes isolées, dans votre village ou votre quartier. Accompagnement et formation assurés.

Créons le lien, rejoignez-nous comme acteur de la mobilisation contre l'isolement des âgés !

Monalisa Charente : 05.45.37.33.33 – contact local :



Avec **MONALISA**, tout le monde peut se mobiliser **contre la solitude**

COOPERATION DEPARTEMENTALE
MONALISA CHARENTE

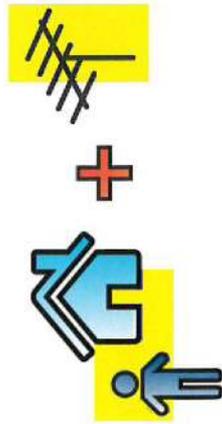
Basée à la Fédération ADMR Charente
60 route de St Jean d'Angély
16710 Saint Yrieix

05.45.37.33.33

QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

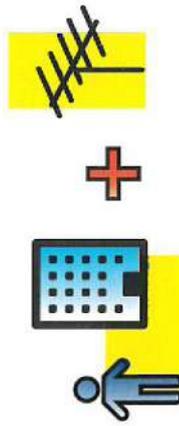
Il peut s'agir d'une réception par antenne individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



**EN FRANCE,
PLUS D'UN FOYER SUR DEUX
EST CONCERNÉ.**

OU

LES CHANGEMENTS DE
FRÉQUENCES CONCERNENT
TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS
RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR
ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE
HERTZIENNE TERRESTRE).



LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LA DATE DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES DANS SA ZONE ?

Le site recevoirlatnt.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée :

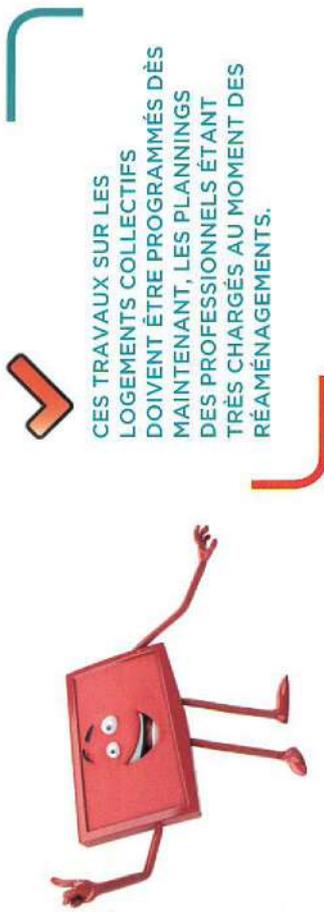
L'INFORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN APPELANT LE 0970 8 18 8 18

QUE FAUT-IL FAIRE ?

AVANT LE 23 JANVIER 2018

- Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 23 janvier, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 23 janvier dans votre zone. Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 23 janvier 2018.



CES TRAVAUX SUR LES
LOGEMENTS COLLECTIFS
DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS DÈS
MAINTENANT, LES PLANNINGS
DES PROFESSIONNELS ÉTANT
TRÈS CHARGÉS AU MOMENT DES
RÉAMÉNAGEMENTS.

LE 23 JANVIER 2018

- Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 22 au 23 janvier sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr.



L'association FIL EN FÊTE située à Mesnac propose donc des cours de Country de 18h45 à 20h00 tous les jeudis.

Venez essayer un cours dans la bonne humeur !!!!!

Les cours ont commencé en septembre mais nous vous attendons avec impatience.



L'association propose également de la location de déguisements et de tout matériel événementiel tel que de la sonorisation, des jeux de lumière, des mascottes...

Et pour terminer l'association propose des ateliers de couture créative ou des retouches (vêtements, rideaux ...) à votre domicile.

Vous pouvez demander des infos auprès d'Astrid au 06.87.98.85.27 ou par mail à astrid.boop@gmail.com.



Dès le lundi 11 septembre 2017



Malissmiss



3 cours adultes :

120€ pour l'année

Nombre de cours illimité

+ **« Renforcement musculaire »** (cardio, entretien musculaire, étirements...)

le lundi de 19h à 20h

+ **« Sweet gym »** (gym douce à base de yoga, pilates, stretching...)

le mardi de 18h30 à 19h30

+ **« Mouv'fitness »** (aérobic rythmé, step, cardio, fitness...)

le vendredi de 19h30 à 20h30

+ **« Maliss'veil » Cours Enfants**

85€ pour l'année

le vendredi de 18h15 à 19h15

Découverte multisports dans la joie et la bonne humeur, sans compétition

Gymnase de Mesnac (Vignolles)

Inscriptions et renseignements, contactez Jennifer 06.10.79.73.47

ou par mail: malissmiss.mesnac@orange.fr



BASKET

55^{ème} saison depuis la création du club.

On entend de nouveau la balle orange retentir dans le gymnase.

Et cette année depuis bien longtemps, une école de basket pour les petits de 5 à 11 ans vient d'être créée. Trois entraîneurs sous la responsabilité de Mickaël MOUTON assurent les cours tous les samedis de 10h00 à 12h00. Une trentaine d'enfants sont déjà inscrits avec une licence FFBB. Ils devraient commencer à porter le maillot courant novembre.

Nous organisons un plateau découverte pour la 4^{ème} édition du Kinder Sport Basket le samedi 16 décembre dans la salle de Vignolles.

11 licences ont été enregistrées concernant les U17. Ils s'entraînent tous les vendredis de 20h30 à 22h30.

Engagés dans la poule élite départementale, les 3 premiers matchs ont été perdus par les trois plus fortes équipes de la poule. Le 4^{ème} match a également été perdu Cognac 97/ ALM 69. Nous restons confiants sur l'avenir de cette équipe car c'est un groupe homogène et intéressant.

L'équipe séniors repart en régional (RM3) avec 12 joueurs. Deux entraînements par semaine, les lundi et jeudi de 20h30 à 22h30.

5 matchs et 5 victoires: Neuville 68 / ALM 74
 ALM 78 / Poitiers 61
 ALM 102 / Moulidars 52
 Montamisé 50 / ALM 52
 ALM 84/ Rupella La Rochelle 73

ELECTION DU NOUVEAU BUREAU:

- Président: **Frédéric DELMAS**
- Secrétaire: **Jean-Michel HARDY**
- Trésorier: **Mickaël MOUTON**
- Trésorier adjoint: **Mickaël CHAMOULAUD**
- Président d'honneur: **Jacques DELMAS**



N'oublions pas de remercier nos sponsors et la subvention octroyée par la mairie qui nous permettent de financer les nouveaux maillots, du matériel pédagogique ainsi que les frais d'arbitrage.

CONTACT : - **PRESIDENT Frédéric DELMAS 06.18.51.51.48**
- **SECRETAIRE Jean-Michel HARDY 06.16.88.61.85**
- **TRESORIER Mickaël MOUTON 06.72.74.65.80**

SOCIETE DE CHASSE

L'assemblée générale de fin août a reconduit le bureau.

PRESIDENT: Patrice VIROULAUD

SECRETAIRE: Marie BRIAND

TRESORIER: Thierry MAGUIER

MEMBRES ACTIFS: Jean-Paul MEUNIER, Mickaël MEUNIER



Environ une trentaine de cartes de chasse ont été vendues. Les prix restent inchangés par rapport à 2016 soit 70 euros pour les résidents , 76 pour les non résidents , 160 euros pour les étrangers.

Ouverture générale de la chasse: dimanche 10 septembre

Ouverture de lièvre: dimanche 8 octobre

La première battue au chevreuil du 30 septembre sur la commune a permis aux 14 chasseurs présents de ramener un chevreuil femelle de 22 kg. Bien qu'ils aient pris un bon casse-croûte le matin les chasseurs se sont retrouvés à leur local pour un repas convivial entre eux.

CONTACT : - Patrice VIROULAUD 06.23.19.04.21

- Thierry MAGUIER 06.26.28.21.12



COMITE DES FETES

Le bureau reste inchangé cependant le comité a créé cette année un poste de commissaire aux comptes.

Président: Michel VAN BOHEMEN
Vice-Président: Philippe BEAUMIER
Secrétaire: Laëtitia VAN BOHEMEN
Trésorière: Corinne VAN BOHEMEN
Trésorière adjointe: Maryse MESSE
Commissaire aux comptes : Nathalie ROBBE

8 membres actifs

MANIFESTATIONS PASSES

CONCOURS DE PETANQUE



C'est sous un beau soleil que le concours de pétanque du samedi 2 septembre a réuni 34 équipes. Une bien meilleure participation que l'année précédente.
Nous avons pu assister à une splendide finale qui a tenu toutes ces promesses.

FÊTE DU PAIN

La fête du pain du dimanche 17 septembre s'est déroulée sous un temps mitigé. Moins de brocanteurs particuliers que l'année dernière; seulement 3 dans le grand champ.
Une dizaine d'artisans professionnels ont répondu présents.
Une meilleure organisation de tous les bénévoles a permis un bon déroulement de la fête.
Remerciement à Patrick notre enfourneur de pains et à son mitron Pierre ainsi qu'à tous les bénévoles.
Les 350 pains ont été vendus sur la journée.
Tous les visiteurs et participants ont été ravis de leur journée.

TARIF LOCATION PETIT MATERIEL:

- Tonnelle 3x6 : 20 euros
- Tonnelle 3x10 : 30 euros
- Friteuse : 30 euros
- Plancha : 30 euros
- Vaisselle (assiettes+verres+couverts) : 1 euro
- Percolateur (100 tasses) : 30 euros



Contact: Michel VAN BOHEMEN
05.45.83.12.48

LA FÊTE DU PAIN

Dimanche 17 septembre 2017 s'est déroulée notre traditionnelle fête du pain. Après une douce reprise de la chauffe une semaine auparavant, les premiers pains ont cuit à partir de 4h00 du matin sous la surveillance bienveillante de nos deux boulangers de la journée Patrick et son fils Pierre.

Vers 6h00 du matin les premiers brocanteurs s'installent. Ils se retrouvent pour partager l'espace qui leur a été réservé. Un café de bienvenue leur est offert en compagnie des monteurs de tivolis du comité des fêtes et de certains membres du club de basket.

Dans la matinée les exposants mettent en place leurs différents étals autour de la place des marronniers (olives et fruits secs, fromages de chèvre, gros grillons, crêpes et gaufres, huîtres, bijoux, cuir, gravure sur verre, fleurs et plants de tomates...) permettant aux visiteurs de déguster sur place les différents produits accompagnés du pain chaud juste sorti du four.

Le manège kiki arrivé la veille a réjoui nos petites têtes blondes toute l'après midi.

Tout au long de la journée nos boulangers se sont activés derrière leur fourneaux pour permettre la cuisson de 350 pains (150 bâtards et 200 boules) tous vendus avant la fin de la journée.

La veille nos boulangers avaient cuits 36 galettes charentaises confectionnées le matin même par les membres du comité des fêtes. Toutes les galettes étaient vendues le dimanche avant 12h00, un franc succès pour une première!!!

Cette année tous les bénévoles ont reçu de l'entreprise de Frédéric DELMAS un tee-shirt afin qu'ils soient facilement reconnaissables par les visiteurs.





MANIFESTATIONS

RANDONNÉE A CHEVAL "Au fil de l'eau"

Dimanche 22 octobre 2017, des cavaliers et meneurs d'attelage se sont donnés rendez-vous à Vignolles sur notre belle commune dans un champs à côté du gymnase. Une randonnée était organisée sous l'égide des Sabots verts, association présidée par Jean-Marc CARTRON et regroupant des passionnés de cheval de pleine nature, qui organise des randonnées essentiellement en Charente et Charente Maritime sur l'initiative d'un de ses adhérents à chaque fois.

A l'origine de cette randonnée, Lydie ROTURIER, cavalière et conseillère municipale de Mesnac, passionnée de ballades et de nature : à cheval, à pied et parfois même en VTT. Elle a voulu faire découvrir la beauté des chemins de Mesnac et des communes voisines.

Cette ballade intitulée au "Fil de l'eau" fleurait tout au long du parcours balisé avec les nombreux cours d'eau environnants.

Les sabots des chevaux ont foulés le sol de nos petites communes entremêlées : Mesnac, Le Seure, Saint Sulpice de Cognac, Mons, Prignac et Migron.

L'occasion également de faire découvrir notre patrimoine communal puisque l'itinéraire jalonnait tous nos monuments : ancienne école (mairie), église, monument au morts, lavoir avec son petit pont et pour finir le four à pain.

L'organisatrice envisage très sérieusement de reconduire l'expérience dès l'an prochain mais en plus de l'étendre à d'autres randonneurs : marcheurs, vététistes, en montant une association. Si cette idée séduit certains d'entre vous et que vous souhaitez faire partie de l'aventure, vous pouvez contacter Lydie ROTURIER au 06.66.6010.27



FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Samedi 9 décembre à 16h00 le traditionnel goûter pour nos aînés sera organisé par la municipalité.

Pour l'occasion un colis sera remis à chaque personne ou couple.

Pour les absents le colis sera livré à leur domicile par un conseiller.



Dimanche 10 décembre à 10h30 le spectacle de Noël pour les enfants sera animé par Astrid BOOP, habitante de la commune, créatrice et organisatrice du spectacle.

Son spectacle s'appelle **La Chanson Magique**. Anna-Bella rentre chez elle et découvre que Cruella s'est emparée de son château. Pour le récupérer Anna-Bella devra trouver 8 notes de musique afin de reconstituer la chanson magique qui ouvrira les portes de son château. Sur son chemin, Anna-Bella trouvera de l'aide auprès de personnages enchantés. (Minnie, Simba, Olaf, Seb le crabe, le génie d'Aladdin...). Durant 60 minutes les enfants voyageront dans un monde merveilleux parsemé d'étoiles.



Les traditionnels voeux du maire auront lieu le vendredi 12 Janvier 2018 à 19h00 à la salle des fêtes de Vignolles.

Une démonstration de baguettes sera présentée par l'association Malissmiss.

NAISSANCES

Giulia REPELLIN est née le 26 septembre 2017 à Châteaubernard.

Gabriel HERBOUILLE né le 12 octobre 2017 à Châteaubernard.

Félicitations aux parents.



depositphotos image ID 1282752 www.depositphotos.com



MARIAGE

Mlle DOUCEAU Chrystelle et M. DURIEUX Sébastien le 19 août 2017.

Félicitations aux jeunes mariés.

DECES

Mme Claudette, Nelly, Rachel, MERLIERE née DUBREUIL décédée le 21 octobre 2017.

Sincères condoléances à toute la famille.



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	10h-12h	14h00-18h
Mercredi		13h30-18h
Jeudi	10h-12h	
Vendredi	10h-12h	13h30-18h

Tel : 05.45.83.26.74

Mail : commune.mesnac@wanadoo.fr



NOVEMBRE

- **Samedi 11 novembre à 11h00:** cérémonie au monument aux morts
- **Dimanche 19 novembre:** lâchers de perdreaux par la société de chasse
14h00 concours de belote organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes de Vignolles
15h30: match de basket seniors ALM/ LA ROCHELLE
- **Samedi 25 novembre à 17h30:** match de basket U17 ALM/SOY AUX

DECEMBRE

- **Dimanche 3 décembre:** lâchers de faisans par la société de chasse
15h30: match de basket seniors ALM/ST MAIXENT
- **Samedi 9 décembre à 16h00:** GOÛTER DES ANCIENS
à 17h30: match de basket U17 ALM/COGNAC
- **Dimanche 10 décembre:** lâchers de faisans par la société de chasse
à 10h30 SPECTACLE DE FIN D'ANNEE A LA SALLE DES FÊTES DE VIGNOLLES
- **Samedi 16 Décembre:** Plateau découverte de basket pour la 4ème édition du Kinder Sport Basket
17h30: match de basket U17 ALM/BARBEZIEUX
- **Dimanche 17 décembre à 15h30:** match de basket seniors ALM/SAUJON

JANVIER

- **Vendredi 12 Janvier à 19h00:** salle des fêtes de Vignolles: VOEUX DU MAIRE
- **Dimanche 14 Janvier à 15h30:** match de basket seniors ALM/NEUVILLE
- **Dimanche 16 janvier:** lâchers de faisans par la société de chasse
- **Dimanche 28 janvier:** lâchers de faisans par la société de chasse

FEVRIER

- **Samedi 3 ou dimanche 4 février:** Concours de belote à la salle des fêtes de Vignolles
- **Dimanche 4 février à 15h30:** match de basket seniors ALM/MONTAMISE

MARS

- **Dimanche 11 mars à 15h30:** match de basket seniors ALM/NOUAILLE
- **Samedi 24 mars :** loto organisé par le comité des fêtes dans le gymnase
- **Dimanche 25 mars à 15h30:** match de basket seniors ALM/ST YRIEIX

AVRIL

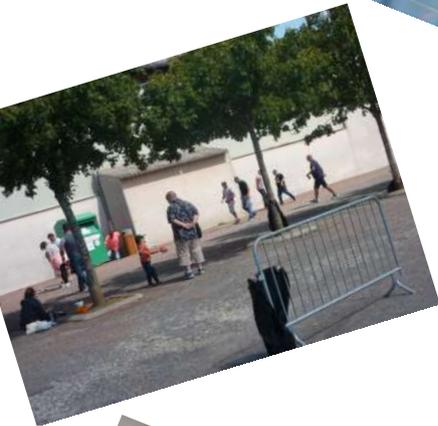
- **Dimanche 29 avril à 15h30:** match de basket seniors ALM/POUZI OUX

MAI

- **Mardi 1er mai de 9h00 à 12h00:** brin d'aillet organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes
- **Mardi 8 mai:** pêche à l'étang des rochers organisée par la société de chasse



ZOOM DES ASSOCIATIONS



JANV. 18		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPT.		OCT.		NOV.		DÉC.		JANV. 19	
L1 FÉRIÉ 01	J1	J1	D1	M1 FÉRIÉ	V1	D1	M1	S1	L1	M1	S1	L1	M1	S1	L1	M1	S1	L1	M1	S1	L1	M1	S1	L1	M1 FÉRIÉ
M2	V2	V2	L2 FÉRIÉ 14	M2	S2	L2	J2	D2	M2	S2	L2	J2	D2	M2	S2	L2	J2	D2	M2	S2	L2	J2	D2	M2	M2
M3	S3	S3	M3	J3	D3	M3	V3	L3	M3	D3	M3	V3	L3	M3	D3	M3	V3	L3	M3	D3	M3	V3	L3	M3	J3
J4	D4	D4	M4	V4	L4	M4	S4	M4	S4	L4	M4	S4	M4	S4	L4	M4	S4	M4	S4	L4	M4	S4	M4	S4	V4
V5	L5	L5	J5	S5	M5	J5	D5	M5	S5	L5	M5	S5	L5	M5	S5	L5	M5	S5	L5	M5	S5	L5	M5	S5	S5
S6	M6	M6	V6	D6	M6	V6	L6	M6	D6	M6	V6	L6	M6	D6	M6	V6	L6	M6	D6	M6	V6	L6	M6	D6	D6
D7	M7	M7	S7	L7	J7	S7	M7	L7	J7	S7	M7	L7	J7	S7	M7	L7	J7	S7	M7	L7	J7	S7	M7	L7	L7
L8	J8	J8	D8	M8 FÉRIÉ	V8	D8	M8	L8	M8	V8	D8	M8	L8	M8	V8	D8	M8	L8	M8	V8	D8	M8	L8	M8	M8
M9	V9	V9	L9	M9	S9	L9	J9	D9	M9	S9	L9	J9	D9	M9	S9	L9	J9	D9	M9	S9	L9	J9	D9	M9	M9
M10	S10	S10	M10	J10	D10	M10	V10	L10	M10	D10	M10	V10	L10	M10	D10	M10	V10	L10	M10	D10	M10	V10	L10	M10	J10
J11	D11	D11	M11	V11	L11	M11	S11	M11	S11	L11	M11	S11	M11	S11	L11	M11	S11	M11	S11	L11	M11	S11	M11	S11	V11
V12	L12	L12	J12	S12	M12	J12	D12	M12	S12	L12	M12	S12	L12	M12	S12	L12	M12	S12	L12	M12	S12	L12	M12	S12	S12
S13	M13	M13	V13	D13	M13	V13	L13	M13	D13	M13	V13	L13	M13	D13	M13	V13	L13	M13	D13	M13	V13	L13	M13	D13	S12
D14	M14	M14	S14	L14	J14	S14	M14	L14	M14	S14	L14	M14	S14	L14	M14	S14	L14	M14	S14	L14	M14	S14	L14	M14	D13
L15	J15	J15	D15	M15	V15	D15	M15	L15	M15	V15	D15	M15	L15	M15	V15	D15	M15	L15	M15	V15	D15	M15	L15	M15	M15
M16	V16	V16	L16	M16	S16	L16	J16	M16	S16	L16	M16	S16	L16	M16	S16	L16	M16	S16	L16	M16	S16	L16	M16	S16	M16
M17	S17	S17	M17	J17	D17	M17	V17	L17	M17	D17	M17	V17	L17	M17	D17	M17	V17	L17	M17	D17	M17	V17	L17	M17	J17
J18	D18	D18	M18	V18	L18	M18	S18	M18	S18	L18	M18	S18	M18	S18	L18	M18	S18	M18	S18	L18	M18	S18	M18	S18	V18
V19	L19	L19	J19	S19	M19	J19	D19	M19	S19	L19	M19	S19	L19	M19	S19	L19	M19	S19	L19	M19	S19	L19	M19	S19	S19
S20	M20	M20	V20	D20	M20	V20	L20	M20	D20	M20	V20	L20	M20	D20	M20	V20	L20	M20	D20	M20	V20	L20	M20	D20	D20
D21	M21	M21	S21	L21 FÉRIÉ 21	J21	S21	M21	L21	M21	J21	S21	M21	L21	M21	J21	S21	M21	L21	M21	J21	S21	M21	L21	M21	V21
L22	J22	J22	D22	M22	V22	D22	M22	L22	M22	V22	D22	M22	L22	M22	V22	D22	M22	L22	M22	V22	D22	M22	L22	M22	M22
M23	V23	V23	L23	M23	S23	L23	J23	M23	S23	L23	M23	S23	L23	M23	S23	L23	M23	S23	L23	M23	S23	L23	M23	S23	M23
M24	S24	S24	M24	J24	D24	M24	V24	L24	M24	D24	M24	V24	L24	M24	D24	M24	V24	L24	M24	D24	M24	V24	L24	M24	J24
J25	D25	D25	M25	V25	L25	M25	S25	M25	S25	L25	M25	S25	M25	S25	L25	M25	S25	M25	S25	L25	M25	S25	M25	S25	V25
V26	L26	L26	J26	S26	M26	J26	D26	M26	S26	L26	M26	S26	L26	M26	S26	L26	M26	S26	L26	M26	S26	L26	M26	S26	S26
S27	M27	M27	V27	D27	M27	V27	L27	M27	D27	M27	V27	L27	M27	D27	M27	V27	L27	M27	D27	M27	V27	L27	M27	D27	D27
D28	M28	M28	S28	L28	J28	S28	M28	L28	M28	J28	S28	M28	L28	M28	J28	S28	M28	L28	M28	J28	S28	M28	L28	M28	L28
L29	J29	J29	D29	M29	V29	D29	M29	S29	M29	V29	D29	M29	S29	M29	V29	D29	M29	S29	M29	V29	D29	M29	S29	M29	M29
M30	V30	V30	L30	M30	S30	L30	J30	M30	S30	L30	M30	S30	L30	M30	S30	L30	M30	S30	L30	M30	S30	L30	M30	S30	M30
M31	S31	S31	M31	J31	D31	M31	V31	L31	M31	D31	M31	V31	L31	M31	D31	M31	V31	L31	M31	D31	M31	V31	L31	M31	J31

Vos jours de collecte sont

pour les sacs jaunes

le vendredi matin

1 semaine sur 2 à partir du vendredi 5 janvier